



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Comité de Politique Monétaire

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°01/2017
DE LA REUNION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO
TENUE LE 1^{er} MARS 2017 A DAKAR**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunion du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO

1. Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le mercredi 1^{er} mars 2017, sa première réunion ordinaire au titre de l'année 2017 dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.
 2. Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique au cours de la période récente ainsi que les facteurs de risques pouvant peser sur la stabilité des prix et la croissance économique de l'Union.
 3. Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique mondiale s'est raffermie au quatrième trimestre 2016, sous l'effet notamment du redressement de la croissance aux Etats-Unis et de la poursuite de l'amélioration de la conjoncture dans les principaux pays émergents. Les cours des principaux produits de base exportés par les pays de l'UEMOA se sont inscrits en hausse sur le trimestre sous revue, à l'exception de ceux du cacao et de l'or.
 4. Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé le maintien du rythme soutenu de l'activité économique au quatrième trimestre 2016. Ainsi, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en glissement annuel, est ressorti à 6,5% contre 6,8% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2016, la croissance économique de l'Union est estimée à 6,8%, après 6,6% en 2015. Les projections tablent sur une progression du PIB réel de l'Union de 7,0% en 2017.
 5. Le Comité de Politique Monétaire a noté que, au cours de l'année 2016, les opérations financières des Etats se sont soldées par un déficit global, base engagements, de 4% du PIB. L'évolution des finances publiques des Etats membres de l'Union en 2016 reste marquée par une hausse des dépenses courantes ainsi que par la poursuite des efforts d'investissement dans les infrastructures et les secteurs sociaux, dans un contexte de faible mobilisation des ressources extérieures et de stagnation du taux de pression fiscale. Le Comité a souligné que le respect à l'horizon 2019 de la norme communautaire de 3,0% du PIB pour le déficit budgétaire par Etat implique le renforcement des efforts de mobilisation des recettes fiscales et de rationalisation des dépenses publiques.
 6. Analysant l'évolution des prix dans l'Union, le Comité a constaté que le taux d'inflation dans la zone UEMOA, en glissement annuel, s'est situé à -0,3% au quatrième trimestre 2016 après -0,1% un trimestre plus tôt. L'accentuation de la baisse de l'inflation s'explique par le repli des prix des produits alimentaires, en rapport avec l'amélioration de l'offre des denrées sur les marchés. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,7%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.
 7. Sur le marché monétaire, le taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités s'est établi à 3,59% contre 3,37% au trimestre précédent et 2,59% un an plus tôt. Sur le guichet à un mois, le taux moyen pondéré a légèrement progressé de 3,47% à 3,48%, d'un trimestre à l'autre. A la même période en 2015, ce taux était de 2,62%. En outre, sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré s'est accru, passant de 4,39% le trimestre précédent à 4,48%.
-

8. Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités reste fixé à 2,50% niveau en vigueur depuis le 16 septembre 2013 et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est maintenu à 4,50%, niveau en vigueur depuis le 16 décembre 2016.
9. En vue d'accompagner la mise en œuvre des mesures visant un meilleur fonctionnement du marché interbancaire, le Comité a décidé de baisser de 200 points de base le coefficient de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union pour le ramener de 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012, à 3,00%. Cette décision prend effet à compter du 16 mars 2017.

Fait à Dakar, le 1^{er} mars 2017

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE
